

N°245

Entrée le 29.01.2024

Chambre des Députés

Déclarée recevable

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 30.01.2024

Chambre des Députés

déi Lénk 

David Wagner

Député

Luxembourg, le 29 janvier 2024

Concerne: Question parlementaire relative à la lutte contre la criminalité financière

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice et Monsieur le ministre des Finances.

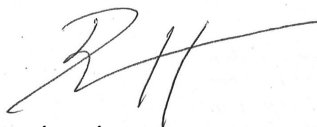
Dans le cadre d'un entretien accordé au hebdomadaire d'Lëtzebuurger Land et paru le 18 janvier 2024, le directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED) est cité avec les mots suivants : « *En matière de criminalité financière, nous sommes souvent confrontés à des structures extrêmement complexes. Le problème au Luxembourg, c'est que l'Enregistrement, la Douane, l'ACD, la CSSF et la Police judiciaire travaillent chacun dans leur coin. Il faudrait unir nos ressources. Je pense à une petite cellule d'experts: une douzaine de personnes ayant la qualité d'officier de Police judiciaire et travaillant sous l'autorité du Parquet.* »

Ainsi, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les ministres :

Quelle est votre appréciation politique de la proposition citée plus haut? Êtes-vous prêts à explorer l'idée d'une telle cellule d'experts ? Dans la négative, pouvez-vous m'en donner les raisons?

Avec mes salutations respectueuses,

David Wagner



Député